

Mercredi 25 avril 2018

Table ronde 1



Les minima sociaux sont-ils un rempart contre la pauvreté ?

INTERVENANTS

Estelle RODES, Présidente du Quartier Moulins-Lille

Myriam CANTARUTTI, coordonatrice d'Action Social au sein de la D2S Ville de Lille

Jacques BRAME, Vice-président du Secours Catholique Lille

Pierre-Yves CABANNES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Richard DELPLANQUE, Ancien allocataire du RSA et administrateur EAPN France et EAPN Europe

Karine BUGEJA, Délégation régionale Aide à Toute Détresse (ATD) Lille

Coraline BONVARLET, **Laetitia BOSMAN**, **Zohra HASBELLAOUI**, **Johanna LAGHA**, **Christelle VANHAMME**, militantes ATD

OUVERTURE

Guy JANVIER, Président EAPN France

ANIMATION

Marine LEMOINE, Responsable du secteur Insertion et Lutte contre les exclusions - URIOPSS Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais

Aujourd'hui dans l'Union Européenne, tous les états membres ne possèdent pas de système de minima sociaux. Comment avancer vers une Europe plus sociale malgré ces inégalités persistantes ? Le projet EMIN pose dans ce contexte la question de la construction de minima sociaux européens adéquats, accessibles et habilitants, construits collectivement.

Pour répondre à cette question nous interrogeons aujourd'hui l'exemple français, par le biais de témoignages et d'une approche statistique. Quels sont les besoins des personnes aujourd'hui en difficulté ? Quelle pertinence et adéquation des dispositifs aujourd'hui pour y répondre ?

En 2018, 57% des bénéficiaires de minima sociaux sont pauvres en condition de vie (contre 10% en moyenne pour la population). Si les minima sociaux ne résolvent pas la pauvreté, il faut néanmoins rappeler que sans eux, les personnes seraient encore plus pauvres ; Aujourd'hui les minima permettent aux personnes de « survivre », mais pas de couvrir des besoins considérés comme moins essentiels, bien que tout à fait nécessaires à l'intégration dans la société : l'accès aux loisirs, aux vacances, la possibilité de diversifier ses repas... 8/10 des allocataires ne peuvent pas aller en vacances une fois par an, 50% ne peuvent s'acheter des vêtements neufs. Et si grâce à la PUMA le diagnostic médical est gratuit, certains médicaments ne sont pas remboursés, et donc difficilement accessibles. Les personnes développent alors des « systèmes D » pour pallier ces manques : prêts de vêtements, ou vestiaires solidaires... ou ont recours aux associations comme le Secours Populaire ou les Restos du Cœur. Des compléments indispensables viennent aussi





comblent certains besoins : les aides au logement (APL), à la santé. Malgré tout, vivre avec les minima sociaux ne permet pas, dans les faits, de « sortir » de la pauvreté : impossibilité d'économiser, difficultés à soutenir les enfants dans leur scolarité, pas d'accès aux formations payantes...

Mais cette considération n'est pas que monétaire, la stigmatisation des personnes vivant avec les minima sociaux est une réalité. Le défi est de pouvoir redonner aux personnes une place dans la société : « *La richesse des personnes n'est pas que financière, c'est aussi être en relation avec autrui, être en mouvement dans la société, être digne de soi* ». Et cette participation à la société civile ne passe pas uniquement par le travail salarié : le bénévolat, l'implication dans la vie du quartier sont autant d'autres formes d'investissement aujourd'hui trop peu valorisées.

La stigmatisation est aussi l'une des raisons qui explique le fort taux de non recours aux minima sociaux « *On a honte. On est RSA, AAH. Mais on a plus de dignité. On est plus considéré comme une personne* ». Nous sommes face à une présomption de culpabilité des allocataires des minima sociaux, dits coupables de ne pas vouloir avoir un emploi. Les allocataires doivent alors justifier être un « *bon pauvre* ». L'« *économiquement rentable* » ne doit pas être la seule manière de considérer les personnes.

Un accès facilité aux minima sociaux s'assortira aussi d'une simplification des démarches, aujourd'hui trop complexes et longues, et d'une meilleure formation des travailleurs sociaux et salariés du droit commun, pour qu'ils aient une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs auxquels les personnes pourraient bénéficier. D'une amélioration des accompagnements, pour qu'ils se fassent au plus proche des personnes et couvrent toutes les situations : individuel, collectif... Il y a un enjeu pour ces minima à pouvoir toucher les « invisibles » et les personnes qui « ne rentrent pas dans des cases ». Que faire des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas le droit au RSA Et qui restent à la charge des parents ?

Enfin, il faudrait pouvoir prendre en compte les difficultés territoriales spécifiques (par exemple dans les Hauts-de-France) pour éviter les décalages entre des minima sociaux établis au niveau national, avec des critères précis, et des besoins locaux peu ou pas couverts.



Table ronde 2

Quel système de minima sociaux accessibles, adéquats et « habilitants » en France et dans l'Union Européenne ?

INTERVENANTS

Magali HERLEM, Conseillère Municipale déléguée à la lutte contre les exclusions et à la vie associative - Mairie de Lille

Edith BISIAUX-ZWIERZYNSKI, CFTD

Hélène-Sophie MESNAGE, Déléguée Générale Adjointe UNCCAS

Luc GRARD, Directeur Général CAF du Nord

OUVERTURE

Annette GLOWACKI, Co-Présidente URIOPSS Hauts-de-France

ANIMATION

Ahmed HEGAZY, Directeur Régional - URIOPSS Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais





Dans sa fonction d'interpellation du politique, de mise en lien et d'accompagnement des associations, l'Uriopss Haut-de-France a fait le choix de 's'investir dans le projet EMIN et d'ouvrir le débat sur le système de minima sociaux aujourd'hui dans l'Union Européenne, convoquant cette fois le point de vue d'institutions sur la question.

Tous les intervenants s'accordent sur une chose : les minima sociaux seuls ne sont pas suffisants, l'inclusion dans la société ne pouvant se limiter à des prestations monétaires. Dans une logique de minima sociaux habilitants, qui offrent la possibilité pour les individus de se réaliser, il faut pouvoir articuler droits financiers, sociaux ainsi qu'un accompagnement, pour apporter une réponse globale et pérenne à un public confronté à des situations de plus en plus complexes.

Le premier élément pointé par les intervenants est la nécessité d'assortir les prestations sociales d'un accès à des services, des activités, des droits connexes (aide à la licence sportive, accès aux vacances...), qui permettent à la personne de retrouver une place dans la société, comme citoyen.



Ces prestations doivent aller de pair avec un accompagnement, qui permette de ne pas cantonner les minima sociaux à une aide ponctuelle mais d'agir globalement sur différents leviers (insertion professionnelle, formation, logement, santé, etc...) incontournables pour l'insertion sociale. Rappelons la notion de « parcours » de l'utilisateur, fondamentale, qui va dans le sens d'une action globale sur les différentes problématiques auxquelles il est confronté. Pour construire une réponse en adéquation avec ces différents besoins, les acteurs concernés (collectivités, institutions, associations...) ont la responsabilité de se coordonner pour offrir des réponses au plus près des besoins des usagers : proposer des réponses globales, ainsi que des réponses plus ciblées sur des besoins bien spécifiques. Le second enjeu est de porter une attention particulière à la réponse aux besoins urgents, tout en continuant le travail sur le temps long, qui permette de favoriser la « prévention » au « curatif ». Enfin, amener les personnes, les premières concernées, à prendre part à la construction de ces réponses.



Ces constats amènent à penser une échelle d'intervention de proximité, qui permette un rapport privilégié avec la personne pour qu'elle participe pleinement à son parcours, ainsi qu'au diagnostic de ses besoins pour une meilleure réponse par le politique. Cela implique un passage par la décentralisation et le recours à des logiques plus horizontales, et incite à aller vers plus de coordination territoriale. Il semble aujourd'hui nécessaire de faire le deuil d'une vision uniformisée de la lutte contre les exclusions : chaque territoire a ses spécificités et chaque réponse doit être adaptée.

Enfin la question est posée de la simplification du système de minima sociaux français. Si tous s'accordent sur la complexité actuelle du système et la nécessité de mettre les personnes en capacité d'aborder au mieux cette complexité, de grands écueils sont néanmoins pointés :

- Une attention à porter aux ruptures dans le parcours, très préjudiciables pour la personne accompagnée.
- Le danger du « lissage » des prestations : une prestation unique assortie de compléments spécifiques en fonction de la situation (handicap, vieillesse...) ne doit pas conduire à gommer les situations particulières et défavoriser certains allocataires.



- La question autour du numérique, qui peut être un précieux levier vers la simplification mais qui peut aussi exclure les personnes qui en sont les plus éloignées. D'où la nécessité d'un accompagnement.
- Attention aussi au décalage dans le temps des aides qui conduit souvent à une inadéquation entre l'aide perçue au moment T et les besoins effectifs.
- Enfin, le calcul d'un montant unique est lui aussi problématique et doit pouvoir prendre en compte des postes de dépenses inhabituels, notamment pour prendre part à des activités favorisant l'inclusion sociale.

Cette réflexion s'imbrique dans le contexte européen, où la commission tend à avancer vers un socle commun de droits sociaux (mise en place d'un salaire minimum, d'une assurance chômage européenne, intégration de critères sociaux dans les indicateurs européens...).

Réactions du publics

« La réponse de solidarité n'est pas qu'une réponse financière, mais aussi de services rendus »

« Pourquoi numériser alors qu'il faut repasser par un système papier ensuite ? Et quelle galère pour une personne de 50 ans qui n'a jamais touché un PC de sa vie... »

« Les institutionnels ne sont pas les seuls à pouvoir répondre à ce besoin. Les associations ont aussi des réponses à apporter. C'est l'efficacité de tous les partenaires qui permettra de répondre à ce besoin de solidarité. »

« Pour faire évoluer les choses, les premiers experts à mobiliser sont les allocataires qui peuvent nous dire ce qui fonctionne ou non »

« L'AAH est assez compliquée à porter en termes de nom, car on est stigmatisé. Ne pas la mettre dans le même panier que les autres minimas sociaux. »

« Il faudrait aussi que les administrations se mette d'accord entre elles pour ne pas demander les mêmes documents »

« La situation doit être revue au moment T : il y a 6 mois, je gagnais 1800 €, c'est maintenant que j'ai besoin d'un revenu, immédiat. Pas il y a six mois ».

« Toutes ces institutions, c'est complexe. Comment arriver à ce qu'il n'y ait pas de clivage, et que l'on arrive à travailler ensemble, faire des passerelles, en faveur du pouvoir d'agir des personnes ? »



Intervention d'OLIVIER NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Après des décennies de progrès où l'amélioration des systèmes de protection était vécue comme un bien commun, aujourd'hui nous les voyons comme utopiques et n'ayant plus leur place. Or le contexte actuel nous pousse à devoir prendre des décisions majeures pour l'avenir, notamment au niveau européen, sur le modèle de société que nous voulons défendre. La question des minima sociaux est centrale dans ce modèle que nous voulons promouvoir, « *ne laisser personne sur le chemin* ».

Néanmoins, il faut garder en tête que les minima sociaux ne peuvent pas suffire à la définition d'une politique de lutte contre la pauvreté : souvent insuffisants, vécus comme stigmatisant, qui tendent à poser une frontière étanche entre des bénéficiaires de minima sociaux exclus du marché du travail et « les autres ». Il faut revoir notre stratégie et décider de transformer la *dépense* sociale en *investissement* social : un investissement transforme la situation et contribue à l'améliorer.

Il est aussi essentiel de redonner aux travailleurs sociaux de la confiance institutionnelle et des moyens pour agir, changer les postures, le cadre et les métiers du travail social. Leurs missions doivent se réorienter vers l'accompagnement des publics plutôt que délivrance des prestations. Il faut enfin mettre plus d'exigence sur les objectifs, mais plus de liberté sur les modalités de mises en œuvre : délégation de compétences à assouplir, réforme de l'Etat déconcentré, afin de remobiliser les acteurs.

Pour que les situations évoluent et que nous n'ayons pas la même réunion dans 5 ans, il faut favoriser l'engagement citoyen représenté ici : défendre la responsabilité et la protection collective, contre la primauté de la responsabilité individuelle. Mais avoir une stratégie de lutte contre la pauvreté efficace en France nécessitera aussi un certain consensus au niveau européen.



Passage du bus EMIN Place de la République à Lille

En parallèle des tables rondes, le bus EMIN, qui sillonne l'Europe, s'est arrêté Place de la République à Lille pour participer à la sensibilisation de l'opinion publique sur les minima sociaux en Europe. De nombreux passants sont venus à notre rencontre. Quizz, musique ou encore témoignages ont rythmé la journée.

CONTACT

Salomé LENGLET

URIOPSS Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais
s.lenglet@uriopss-hdf.fr